

Alcool au volant avec 0.89 quels sont les sanctions?

Par Gcagne, le 29/03/2015 à 15:31

Bonjour . Je viens de me faire arrêter au volant avec 0.89 g d alcool . Donc retrait de permis et j attends de recevoir une lettre cette semaine . Ma question est de savoir jusqu ou peuvent aller les sanctions surtout concernant le retrait de permis sachant que j ai tous mes points , plus de 20 ans de permis et c est mon premier délit routier ! Je suis veuf depuis quelques mois et suis seul a m occuper de mes enfants , cela peut il alléger la sacnction ? Je reconnais mes torts entièrement .

Merci de votre réponse

Par chaber, le 29/03/2015 à 16:37

bonjour

avez-vous consulté le lien ci-dessous?

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcoolstupefiants_22021_1.htm#.VRgOVy60d_I

[citation]Je suis veuf depuis quelques mois et suis seul a m occuper de mes enfants , cela peut il alléger la sacnction[/citation]ce n'est pas une excuse

Par Gcagne, le 29/03/2015 à 16:57

Je ne cherche pas d excuse par ma situation je suis complètement en tort, je cherche juste a savoir si je risque plus de 6 mois de retrait et si le fait que je m occupe seul de mes enfants peut éventuellement jouer dans une peine de retrait moins importante.

Par **Gcagne**, le **29/03/2015** à **16:59**

Et si je comprend bien il y a d abord une suspension administrative de maxi 6 mois et ensuite une suspension judiciaire ?

Par aleas, le 29/03/2015 à 17:14

Bonjour,

Il vous faut attendre la décision du préfet dont le maxi est de 6 mois.

0,89 gramme par litre de sang ou 0,89 milligramme (ce qui équivaudrait à 1,78 g/l) par litre d'air expiré ?

Par Gcagne, le 29/03/2015 à 17:16

Il me semble oui